

Privilège—M. Hnatyshyn

M. Baker (Nepean-Carleton): Déposé aujourd'hui.

M. Axworthy: Tout ce qui concerne les paiements excédentaires de la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration figurait dans le rapport du vérificateur général déposé à la Chambre en octobre 1979.

Le rapport publié aujourd'hui a pour seul but d'expliquer aux députés les diverses mesures que nous avons prises pour remédier à la situation, une fois qu'ont été connus les exposés en question du vérificateur général. Il s'agissait simplement d'informer les députés, pour éviter qu'ils ne se lancent dans des accusations intempestives et pour qu'ils comprennent que le gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour remédier à la situation à la suite du rapport du vérificateur général, qui avait été publié en octobre dernier, par le gouvernement de l'honorable député. Je lui conseille donc de lire ce rapport.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il a été déposé aujourd'hui. Drôle d'explication.

M. Hnatyshyn—OBSTACLE À LA DIFFUSION DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège à la première occasion qui m'est donnée après avoir été informé de circonstances qui portent atteinte aux droits et privilèges de tous les députés de la Chambre des communes, en particulier aux droits et prérogatives afférents à la télédiffusion des délibérations de notre assemblée. Plus particulièrement, je tiens à signaler ici qu'à Saskatoon, le gouvernement provincial, par l'entremise de sa société de la Couronne, Sask Tel ou Saskatchewan Telecommunications, a en fait empêché la transmission des délibérations de la Chambre des communes à l'intention des citoyens de cette ville.

Une voix: C'est une honte.

M. Hnatyshyn: La responsabilité qui incombe à la présidence, les enquêtes qu'elle doit mener et les mesures qu'elle doit prendre pour protéger les droits des députés m'obligent à soulever cette question à ce moment précis. Apparemment, ce qui s'est produit, c'est que la société Saskatoon Telecable Limited a reçu la transmission des délibérations assurée par les services de la présidence et dirigée vers la Saskatchewan. La compagnie a capté les signaux et devait retransmettre les délibérations par les lignes qui lui appartiennent et qu'elle contrôle à Saskatoon. En fait, on a empêché la retransmission de ces délibérations.

J'aimerais savoir du ministre compétent, le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) quelle attitude le gouvernement entend prendre face à cette intervention et en ce qui concerne la responsabilité et la compétence en matière de télédiffusion au Canada, plus particulièrement lorsque celle-ci

touche la Chambre des communes. Je porte la question à votre attention, madame le Président; j'en fais une question de privilège d'autant plus que la diffusion des délibérations de la Chambre des communes est de votre ressort. On a ici empêché la retransmission des délibérations à l'intention de la population canadienne. Je demande que l'on établisse un règlement concernant cette question de sorte que la situation ne se reproduise plus à Saskatoon.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je déplore qu'un tel état de choses en soit venu à empêcher la population, plus particulièrement celle de la région de Saskatoon, si j'ai bien compris le problème, de suivre les travaux de la Chambre des communes au cours de la semaine.

Cette question m'a été signalée tard hier soir. Je dois dire qu'il semble, à première vue, que tout cela se résume à un conflit entre la société de câblodiffusion et la Saskatchewan Telephone Company. Quoi qu'il en soit, si M^{me} le Président le désire, je suis tout à fait prêt à mettre tous les moyens d'enquête dont dispose mon ministère au service de la présidence afin qu'elle puisse tirer l'affaire au clair et lui faire rapport.

M. ANDRE—PRÉAVIS D'UNE QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, étant donné l'absence du chef de l'opposition (M. Clark), je voudrais seulement vous aviser de son intention de soulever demain la question de privilège suite aux propos que le premier ministre (M. Trudeau) a tenus hier, au cours du débat sur l'Adresse, propos qui pourraient intéresser plus particulièrement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): M^{me} le Président, vous n'avez pas encore rendu de décision à propos de la question de privilège soulevée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il ne fait aucun doute qu'il était précisément question du rapport du vérificateur général déposé aujourd'hui. Peut-être voudrez-vous madame le Président étudier la question et nous faire part de votre décision demain.

• (1510)

D'après moi, parmi les responsabilités que vous venez d'assumer, l'une d'elles consiste à faire respecter les droits et privilèges des députés. En vertu de l'un de ces privilèges traditionnels ce n'est pas ainsi qu'agissent les ministres surtout en pareil cas alors qu'on avait convoqué une séance d'information à huis clos et pris toutes les mesures de sécurité nécessaires justement pour éviter une fuite. Or, en publiant ce communiqué, il semble que le ministre ait voulu lui-même la provoquer.